

vier 1971 paraissent les mots suivants: *A great step forward*. Si vous avez le temps, monsieur l'Orateur, vous pourriez vous reporter à la page 10 de cette revue et y lire cet éditorial qui reprend la déclaration de la première page. Il s'intitule: «Un grand pas en avant—modification de la loi sur les pensions—les améliorations les plus considérables depuis un demi-siècle». Ces mots expriment ce qu'éprouvent les anciens combattants vis-à-vis du gouvernement à propos du bill C-203. Voilà des observations que le ministre devrait lire et assimiler. Il devrait examiner la critique lorsqu'elle est formulée comme il convient et, au besoin, changer certaines parties du bill.

D'autre part, puis-je respectueusement signaler que tout ce que nous avons à faire, en tant que parlementaires, pour répondre à la critique formulée cet après-midi par les membres de l'opposition, c'est de poser une question. Préféreraient-ils être pensionnés aux termes des lois canadiennes ou des lois anglaises? Aimeraient-ils mieux être anciens combattants canadiens ou polonais? Tout le monde sait comment les Polonais se sont battus pendant la dernière guerre. J'ai eu le privilège de me trouver avec l'une de leurs divisions en Italie et en France. Je puis assurer à la Chambre que personne ne se battait mieux qu'eux et aucun pays n'a subi plus de pertes de vie, proportionnellement. Encore une fois, puis-je demander aux députés de l'opposition s'ils préféreraient être des anciens combattants canadiens vivant à Terre-Neuve ou dans n'importe quelle région du Canada plutôt que des anciens combattants de l'armée polonaise vivant en Pologne ou des anciens combattants de l'armée anglaise vivant en Angleterre?

Voyons ensemble la législation du pays le plus riche au monde, les États-Unis, en matière de pensions. Comparons-là avec celle du Canada. Je ne parle pas particulièrement des mesures proposées dans le bill C-203, mais de la législation en vigueur jusqu'ici. Les députés constateront que même avant la présentation de ce bill, le Canada ne le cédait à aucun autre pays au monde pour ce qui est du traitement de ses anciens combattants. Je n'entends pas par là que toute amélioration serait superflue. Le gouvernement actuel, comme les autres gouvernements dans le passé, s'inquiète des répercussions que l'inflation et la hausse du coût de la vie ont eues sur les pensionnés du Canada. Ces anciens combattants, comme tout le monde, méritent un relèvement de prestations. Selon la Légion canadienne, les anciens combattants canadiens se sont dits d'accord avec à peu près toutes les dispositions que renferme ce bill. Ils ont félicité le ministre d'avoir amélioré de façon aussi sensible la législation relative aux anciens combattants.

Cet après-midi, nous avons encore entendu un député que nous aimons bien, non seulement pour son aménité, mais aussi pour son bon sens. Je veux parler du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il a félicité le ministre des Affaires des anciens combattants, mais a proposé que ces augmentations, au lieu de prendre effet le 1<sup>er</sup> avril prochain soient rétroactives au 1<sup>er</sup> avril 1970. Avec tout le respect que je leur dois, je dirai à l'honorable député et aux autres que je suis touché des propos du député de Winnipeg-Nord-Centre. On peut faire n'importe quelle promesse quand on n'est pas obligé de la tenir. Je ne sais pas depuis combien de temps le député siège ici, probablement une vingtaine d'années. Je lui dit,

[M. Whicher.]

avec tout le respect que je lui dois, que s'il y reste encore 30 ans, ce qui lui ferait un âge respectable...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mais pas du tout.

**M. Whicher:** Il ne sera jamais obligé de tenir les promesses qu'il a faites ici cet après-midi, ni celles qu'il fait presque chaque jour de la semaine.

**M. Marshall:** Le député me permet-il de poser une question? Je me demande s'il sait combien les augmentations actuellement à l'étude et qui doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1971 rapporteront, aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants, à un ancien combattant âgé de 77 ans et sept mois?

**M. Whicher:** Voilà une très bonne question et je n'ai vraiment pas fait ce calcul. Je vais laisser aux anciens combattants canadiens le soin de faire ce calcul pour le député. La Légion canadienne a déclaré qu'il s'agissait d'un grand pas en avant et il me semble qu'en disant cela, les anciens combattants du Canada ont répondu au député. Nous avons tout lieu d'être fiers des lois qui ont été adoptées dans le passé en faveur des anciens combattants canadiens. Tout comme des dizaines d'autres députés, j'ai l'honneur de compter parmi ces anciens combattants. Je pense que nous devrions comparer notre législation les concernant aux lois en vigueur dans le reste du monde. Nous devrions comparer notre législation à celle des États-Unis. Les anciens combattants américains touchent moins que les nôtres.

Les anciens combattants de ce pays, y compris ceux qui siègent ici, ont combattu sans pitié une grande race qui était alors notre ennemie, je veux parler de la race allemande dont les soldats étaient fort vaillants. J'aimerais bien savoir combien ces anciens combattants d'Allemagne occidentale touchent comme pension. Si le député en a une idée, je lui demande de nous dire combien les anciens combattants qui vivent maintenant en Allemagne orientale touchent comme pension aujourd'hui. Ils touchent environ 30 p. 100 de ce que nos anciens combattants reçoivent au Canada. Nous devrions être fiers, non pas du fait que les anciens combattants allemands touchent moins, mais parce que le Canada veille au bien-être de ses anciens combattants selon ses ressources financières.

Un député a mentionné aujourd'hui que les anciens combattants qui reçoivent une pension d'invalidité ne touchaient que 10 p. 100. Un certain pourcentage serait perdu, a-t-on dit, chaque année à cause de l'inflation croissante et les pensions n'ont pas été proportionnellement majorées au cours des ans. Il faut se souvenir qu'il ne s'agit pas seulement des augmentations que propose le bill C-203. Nous devons nous rappeler les augmentations procentuelles des sept dernières années. Pendant cette période, les pensions des anciens combattants ont augmenté de plus de 50 p. 100. C'est un résultat dont le parti libéral, actuellement au pouvoir, et le parti conservateur, qui l'a détenu un certain temps, peuvent s'enorgueillir.

Les allocations des anciens combattants ont été majorées de 15 p. 100. Un ménage recevra \$201 par mois et un célibataire \$121. Il faut se rappeler aussi que les anciens combattants auront le droit de gagner des sommes supplémentaires, jusqu'à concurrence de \$271 par mois pour un ménage et \$161 pour un célibataire. Ces chiffres peuvent sembler un peu insignifiants, mais je rappellerai